



PUBLIÉ À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC
VOLUME 5, NUMÉRO 1 – QUÉBEC, HIVER 2004



Photo : Collection privée

Le message du président

Déjà 2004. J'en profite pour vous souhaiter la santé, la santé qui favorise si merveilleusement nos instants de joie et de bonheur bien mérités.

Nous entreprenons la onzième année d'existence de notre Amicale sous le signe de la consolidation et de l'expansion. L'an dernier, la participation exceptionnelle de nos membres à notre sondage-maison nous a permis de tracer les grands axes de notre action future.

Des démarches seront entreprises quant aux possibilités d'établir un régime d'assurances pour nos membres. Nous étudierons ce qui se fait ailleurs au niveau fédéral, en Ontario, en Saskatchewan et ici au Québec. C'est un dossier d'une importance primordiale pour les amicalistes.

Par ailleurs, lors d'une défaite électorale ou d'une démission, les élus de l'Assemblée nationale sont souvent laissés à eux-mêmes et quelque peu désemparés. Nous étudions donc la possibilité d'établir un service d'accompagnement pour ceux qui quittent la vie politique.

Signalons encore que notre comité des archives et du patrimoine tentera des expériences-pilotes dans diverses régions du Québec avec les membres de l'Amicale responsables, appuyés par les organismes du milieu, en vue de sauvegarder le patrimoine politique des anciens députés. D'autre part, l'enregistrement audiovisuel des témoignages sera dorénavant assumé par une équipe de l'Assemblée nationale grâce à l'appui du président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet. Beaucoup de nos anciens ont des expériences intéressantes et souvent inédites à léguer aux générations futures. C'est un précieux héritage.

Nous continuerons de donner plus de visibilité à notre Amicale et nous nous efforcerons de rapprocher davantage nos membres les uns des autres en organisant à l'occasion une activité sociale.

Depuis l'an dernier, l'Amicale est membre de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones comme représentante du secteur Amérique. Nous étudierons, si c'est la volonté de nos membres, la façon d'intéresser et d'incorporer à notre Amicale d'autres ex-parlementaires francophones pour qu'ils soient représentés au sein de l'Union.

Enfin, l'Amicale doit continuer de faire des efforts pour valoriser l'image du parlementaire et du parlementarisme dans la population. Dans cet esprit, plusieurs des nôtres ont offert leur expérience et leur disponibilité pour rencontrer, entre autres, les jeunes dans les écoles, les collèges et les universités. Cette approche pédagogique serait bénéfique.

Comme vous le voyez, les projets ne manquent pas! La générosité et la compétence de nos membres seront des gages de succès dans la suite du développement de notre jeune Amicale.

Jean-Paul Champagne
Président

L'ÉDI-TEMPS

Passé la vie sur nous en battant la chamade
Pendant que dans les jours nous passons comme vent
Au bras d'un être cher et de nos camarades,
Ne fûmes immortels qu'une fois, comme enfants

Mais que serait la vie sans son noeud de néance
Quand le zéro la multiplie à l'infini
«Car ce qui meurt a plus de poids et d'importance»
C'est Ferland qui le chante, notre âge le redit

Il faut donc vivre à plein, amants du temps qui passe
Et ne pas renvoyer le bonheur à demain
Et s'en saisir, éperdument, comme un levain

Ne pas courir le temps qui court, quoi que l'on fasse
Prendre le jour à pleine brassée avec ferveur
Et savoir que l'amour nous fortifie le cœur.

Aux amicalistes, à leurs proches et amis :
Que 2004 vous soit heureux
dans la douceur de vivre et sa fragilité.

André Gaulin



Photo : Jean-Louis Dubé

Table des matières

Message du président	1
Éditorial	2
Assemblée générale octobre 2003	3
Comité du <i>Bulletin</i>	5
Enregistrement de témoignages	5
Rapport de la consultation	6
Comité des Archives	9
Notices sur Internet	9
Hommage	10
Prix du Québec	11
Député de Lavolette en 1935	12
Nouvelles brèves	12
Ancien secrétaire général	13
Patrimoine politique	15
Anciens parlementaires en action	16
Souvenons-nous	16

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction

André Gaulin, rédacteur
Lorraine Arsenault

Responsable de l'édition

André Gaulin

Collaboration spéciale

Gaston Deschênes
Jean-Pierre Jolivet
Marcel Masse

Conception et réalisation

Lorraine Arsenault
Robert Bédard

Mise en pages

Robert Bédard

Impression

Presses de l'Assemblée nationale
Tirage 600

Dépôt légal - Hiver 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338

Amicale des anciens parlementaires du Québec

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 3.51

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : (418) 643-1327
Télééc. : (418) 643-5062

Courriel : aapq@assnat.qc.ca

www.assnat.qc.ca/fra/amicale/amicale.htm



Photo : Daniel Lessard
Roger Pilote, Jean-Hugues Boutin, France Dionne, Jean-Paul Champagne, Denis Hardy, Antoine Drolet, Benoît Laprise

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif

M. Jean-Paul Champagne, *président*

M. Antoine Drolet, *vice-président*

M. Jean-Hugues Boutin, *secrétaire-trésorier*

M. Benoît Laprise

M. Roger Pilote

M. Fabien Poulin

M^c Denis Hardy, *président sortant*

10^e ANNIVERSAIRE 1993-2003 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 22 OCTOBRE 2003



Photo: Daniel Lessard

Membres de l'Amicale à l'assemblée générale

C'est en présence d'un grand nombre de membres, près de 100, que la journée du 22 octobre 2003 a marqué le 10^e anniversaire de l'Amicale.

Assemblée générale

Ce qu'il faut retenir du rapport du président 2002-2003, M^c Denis Hardy, c'est la vitalité des comités permanents, des Archives et du Bulletin; l'implication de plusieurs membres dans les différents dossiers de l'Amicale; ses effectifs; la réponse à la consultation menée auprès des membres au début de l'automne 2003 et l'adhésion de l'Amicale à l'*Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones* au printemps dernier.

La responsable du dossier de la consultation, M^{me} France Dionne, a livré son rapport. Les résultats sont à la page 6.



Photo: Claude Lachance

Jean-Paul Champagne, Antoine Drolet, Lorraine Arsenault, Jean-Hugues Boutin, France Dionne, Jérôme Proulx

Le président du comité des archives, M. Marcel Masse, a fait rapport devant l'assemblée des actions posées au cours de la dernière année.



Marcel Masse

Photo: Claude Lachance

Le rédacteur du Bulletin, M. André Gaulin, a également fait rapport. À la demande de plusieurs membres, vous trouverez son allocution à la page 5.



André Gaulin

Photo: Claude Lachance

Le trésorier, M. Jean-Hugues Boutin, a présenté le rapport du vérificateur et les états financiers vérifiés pour l'exercice 2002. Les membres du conseil d'administration et toute l'assemblée remercient M. Aimé Brisson, photo ci-contre, de la firme Brisson, Jacques et Associés de Montréal pour son rapport et les états financiers qu'il accepte de vérifier gracieusement depuis dix ans.



Aimé Brisson

Photo: Roch Thérioux

Nouveau conseil

Le nouveau conseil sera présidé par M. Jean-Paul Champagne. MM. Antoine Drolet et Jean-Hugues Boutin y siègeront à titre de vice-président et de secrétaire trésorier. Les autres administrateurs sont : M^{me} France Dionne, MM. Roger Pilote et Benoît Laprise. M^c Denis Hardy se joint au conseil à titre de président sortant.

À la première réunion du nouveau conseil fin novembre, à Montréal, M^{me} Dionne a remis sa démission à la suite de sa nomination à la Délégation du Québec à Boston. Les membres du conseil ont coopté M. Fabien Poulin pour lui succéder.



Photo: Daniel Lessard

Denis Hardy, Michel Bissonnet, Marie-Claire Kirkland

Déjeuner du 10^e anniversaire

Des invités spéciaux étaient présents au déjeuner du 10^e anniversaire offert par le président de l'Amicale. Tous les convives ont pu apprécier l'allocution prononcée par M. François Cloutier, député-ministre des années 1970 à 1976.



François Cloutier

Photo: Claude Lachance

À la période de questions et réponses orales à l'Assemblée, le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a souligné la présence dans les tribunes des anciens parlementaires de l'Amicale. Rappelons-nous que M. Bissonnet avait présenté à l'Assemblée nationale en 1993 le projet de Loi créant l'Amicale.

Réception de M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec

Photos : Daniel Lessard



Le président de l'Assemblée nationale et président honoraire de l'Amicale, M. Michel Bissonnet, a profité de la tenue de l'assemblée générale pour donner une réception au cours de laquelle la médaille du Bicentenaire des Institutions parlementaires a été remise aux membres de l'Amicale ne l'ayant jamais reçue. Cette réception a également été l'occasion du lancement des Actes du colloque et de



Bernard Landry, Jean Charest

la distribution du CD de l'Assemblée nationale à toutes les personnes présentes. Le premier ministre, le chef de l'opposition officielle ainsi que plusieurs parlementaires actuels étaient présents : un bon moment favorisant ainsi un échange entre les anciens députés et les députés actuels. Merci, Monsieur le Président Bissonnet.



Benoît Laprise, Claude Lachance, Michel Bissonnet, Serge Geoffrion, Réal Gauvin



René Blouin, Manon Blanchet, Roger Bertrand, Michel Bissonnet, Réjean L. Beaudet, Diane Barbeau



Michel Laporte, Jacques Tremblay, Michel Bissonnet, Normand Toupin



Matthias Rioux, Normand Poulin, Roger Paquin, Michel Bissonnet, Laurent Lizotte, Lyse Leduc



André Gaulin, Denis De Belleval, Michel Côté, Michel Bissonnet, David Cliche, Raymond Brouillet

Soulignons enfin que l'éditeur et ancien député Denis Vaugois du Septentrion a remis gracieusement aux Amicalistes intéressés un exemplaire d'un livre volumineux d'Hector Laferté, *Derrière le trône*. Il s'agit d'un document historique d'ordre privé couvrant les années politiques 1936 à 1958 mais d'un grand intérêt comme témoignage de la petite histoire qui soutient la grande. Une analyse brève se trouvera dans le prochain numéro du *Bulletin*.

COMITÉ DU BULLETIN, RAPPORT 2003

Texte prononcé lors de l'assemblée générale par M. André Gaulin, rédacteur

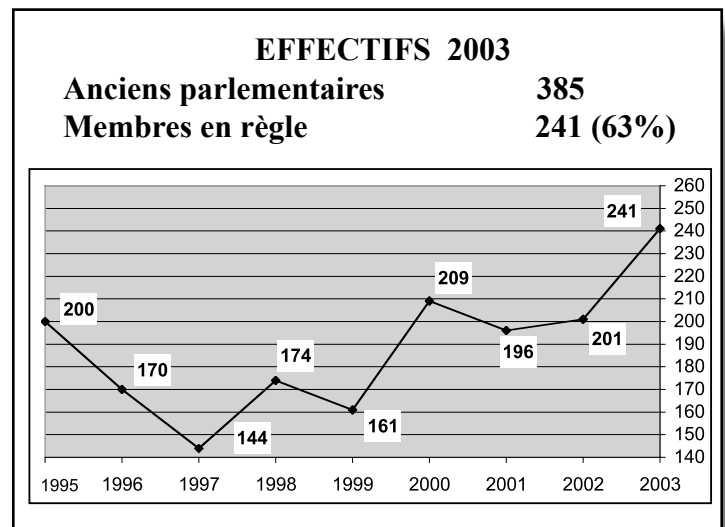
Par amitié pour le président Hardy qui me l'avait demandé, j'ai accepté de relever le défi de devenir le rédacteur du *Bulletin* de notre Amicale. Avec la collaboration de Jérôme Proulx et l'incalculable dévouement et efficacité de Lorraine Arsenault, nous avons produit depuis la dernière assemblée générale du printemps 2002 quatre numéros réguliers ainsi qu'un important numéro spécial de 44 pages sur le colloque *Le Parlementarisme au XXI^e siècle*, rappelant cet événement mémorable.

Nos efforts pour faire du *Bulletin* un lieu de convivialité, un lieu de renseignements sur vos vies courantes et leurs activités ont, semble-t-il, suscité votre intérêt. Comment rapprocher le *Bulletin* de vous, comment l'agrémenter de photos, comment vous intéresser par de nouvelles chroniques ajoutées aux anciennes, comment permettre au président et au conseil de vous interpeller, comment vous rappeler de grands moments du parlementarisme québécois, voilà autant de préoccupations qui furent les nôtres. Nous avons fait nôtre aussi l'idéal des classiques qui voulaient « plaire et toucher ». L'humour plutôt que l'humeur nous paraissait être de mise.

Peut-être aurions-nous pu faire « davantage », comme disait Vincent de Paul à Marie de Médicis? Bien évidemment. Cela se pourrait faire bien entendu avec une collaboration plus large, si vous continuez de nous informer sur vous, si vous ajoutez votre signature à celles qui suivent les contenus de nos chroniques, les découpages significatifs des débats rapportant les grands virages de notre évolution sociopolitique. Je signale, par exemple, que personne n'a encore osé répondre à l'invitation déjà lancée de faire le portrait d'un autre élu, sous une bannière différente, et sans espoir de retour. Est-ce naïf de croire cela possible? Quelqu'un d'autre voudrait-il aussi replonger dans le passé pour faire revivre des moments drôles ou des joutes verbales de notre Assemblée nationale? Le sondage auquel vous avez répondu nous signalait que vous étiez plus lecteurs qu'écrivains. En un sens, comme dirait Richard Desjardins, c'est bon pour les arbres! Cependant, ne vous gênez pas pour autant de devenir auteur et de nous faire parvenir vos textes, vous rappelant Vigneault, qui disait: « Tout a été dit mais pas par moi ». Parce que la vie étant ce qu'elle est et parce que « de temps en temps la terre tremble », comme dit Aragon, j'ai demandé à l'un ou l'autre d'entre vous de venir se joindre à notre équipe éditoriale. « Mais, ... vous

ne m'avez rien demandé à moi, monsieur! » Ah! justement, j'allais vous voir.

Merci donc de nous lire. Merci de nous faire signe, de nous écrire, de « vous » écrire. Merci renouvelé à madame Lorraine Arsenault, sans qui le *Bulletin* n'aurait pas tous ses fils conducteurs pour la qualité de sa production. À cet égard, mon ami Marcel Masse, qui fut ministre dans deux Parlements, me disait ce matin que notre *Bulletin* était plus beau que celui d'Ottawa. Peut-on le croire objectif? En tout cas, n'allez surtout pas penser que j'ai été, en l'occurrence, comme on dit maintenant, un malentendant !



Enregistrement de témoignages

Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, a consenti avec empressement à fournir les ressources de l'Assemblée nationale pour la réalisation des enregistrements de témoignages d'anciens parlementaires. Le secrétaire général, M. François Côté, a donc confié la coordination de l'ensemble du projet à la Direction des communications. Les enregistrements ont débuté à la mi-janvier avec l'équipe de la Direction de la diffusion des débats. La Direction des études documentaires et de la Direction de la Bibliothèque supportent le projet dans la recherche du matériel nécessaire au responsable des entrevues.

Les entrevues menées par l'ancien journaliste de la Tribune de la presse, M. Gilles Morin, ont débuté à la mi-janvier 2004 et se poursuivront au rythme des disponibilités de tous les intervenants.

RAPPORT DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MEMBRES

France Dionne

Le conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec décidait d'effectuer en septembre dernier une consultation afin de lui permettre de connaître les besoins et les attentes de ses membres après 10 années d'existence. Un sous-comité a été formé avec le mandat de voir à la préparation d'un questionnaire, à l'analyse des réponses recueillies et au dépôt d'un rapport devant le conseil d'administration. Ce sous-comité était composé des personnes suivantes :



Photo : Daniel Lessard

- France Dionne, responsable, députée de Kamouraska-Témiscouata de 1985 à 1997
- Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette de 1976 à 2001
- Jean Joly, député de Fabre de 1985 à 1994
- Claude Lachance, député de Bellechasse de 1981 à 1985 et de 1994 à 2003
- Ghislain Maltais, député de Saguenay de 1983 à 1994
- Lorraine Arseneault, secrétaire exécutive de l'Amicale

L'analyse des réponses reçues effectuée par les membres du sous-comité permet de relever les points suivants :

- Une opinion généralement très favorable de l'Amicale
- Une assemblée générale annuelle d'une durée d'une journée, au printemps de préférence
- Le *Bulletin* fort apprécié des membres
- Plusieurs membres disposés à déposer leurs archives
- 84 % des membres souhaitant recevoir le Bulletin de la Bibliothèque

Des efforts à consentir pour :

- Un service d'accompagnement pour faciliter le retour à la vie privée
- La reconnaissance des compétences et un mécanisme d'intégration d'anciens députés dans la fonction publique
- Le prolongement des contrats d'assurance collective (vie, maladie et médicaments)
- La ré-indexation du fonds de retraite et la négociation de tarifs réduits
- Une plus grande reconnaissance de l'expérience des anciens élus
- La promotion de l'Amicale auprès du public, des visiteurs du Parlement et des médias
- L'organisation d'une activité sociale annuelle à Montréal ou ailleurs
- La participation de l'Amicale au Parlement des Sages
- La participation des conjoints à certaines activités

Soulignons que les informations nominales recueillies renseignent le conseil d'administration sur l'intérêt de plusieurs membres à s'impliquer dans l'un ou l'autre des dossiers de l'Amicale ou dans la rédaction du *Bulletin*.

Le questionnaire a été expédié à 230 membres au début de septembre 2003. Cent questionnaires ont été remplis et retournés, soit une participation remarquable de 43 % des membres.

Afin de simplifier l'analyse, les résultats ont été regroupés par degré de satisfaction. La majorité des répondants se sont clairement identifiés, leurs réponses contiennent divers commentaires et témoignent de l'intérêt manifesté par certains membres à s'impliquer au sein de l'Amicale.

Résultats

SERVICES OFFERTS PAR L'AMICALE

THÈME	QUESTION	RÉPONSES REÇUES	OUI	%
1 – Assemblée générale annuelle	Êtes-vous satisfait de la formule actuelle?	80	72	90
	Assemblée sur 2 jours	91	27	30
	Frais d'inscription	82	51	62
	Au printemps	65	48	74
	À l'automne	72	42	58

2 – Bulletin	Lisez-vous le <i>Bulletin</i> ?	76	75	99
	Présentation	87	85	98
	Contenu	88	84	95
Chroniques du <i>Bulletin</i>	Anciens collègues	86	78	91
	Vie parlementaire	83	64	77
	Moments importants des législatures	85	71	84
	Patrimoine politique	86	61	71
	Livre	83	49	59
	Petites nouvelles	86	67	78
	Fréquence de parution	87	76	87
	Rédaction d'articles – disponibilité	88	25	28
	« Reporter » à l'occasion	81	26	32
	Critique de lecture	91	14	15
	Obtenir la série complète	68	16	24
3 – Archives	Avez-vous des archives?	88	54	61
	Prêt à les déposer en totalité	46	11	24
	Prêt à les déposer en partie	47	20	43
	Connaît le Comité des archives de l'AAPQ	75	39	52
	Bénéficiaire d'un crédit d'impôt	73	41	56
	Se faire conseiller par un archiviste	75	16	21
4 – Enregistrement de témoignages	Enregistrement déjà réalisé	92	11	12
	Intéressé par l'enregistrement à l'Assemblée	78	39	50
	Intéressé par l'enregistrement en région	77	39	51
5 – Bibliothèque de l'Assemblée	Saviez-vous que vous êtes abonné?	92	49	53
	Recevoir le Bulletin	92	77	84

SERVICES POUVANT ÊTRE OFFERTS PAR L'AMICALE

THÈME	QUESTION	RÉPONSES REÇUES	OUI	%
6 – Après la vie publique	Service d'accompagnement	87	52	60
	Reconnaissance des compétences acquises	75	51	68
	Prolongement des assurances collectives	78	62	79
	Étude sur ré-indexation du fonds de retraite	77	53	69
	Négociation de tarifs	64	32	50
7 – Reconnaissance	Années à titre d'élu	62	34	55
	Participation à des activités protocolaires	82	45	55
8 – Commissions parlementaires	Être informé sur les commissions itinérantes	86	42	49
	Être invité à participer à titre d'observateur	74	40	54

9 – Associations interparlementaires	Invitations lors de visites au Parlement	89	46	52
10 – Promotion	Auprès du public en général	76	55	72
	Auprès des visiteurs du Parlement	74	50	68
	Auprès des médias	68	44	65
	Auprès des membres dans le milieu	65	45	65
	Implication dans le dossier communications	67	18	27

AUTRES ACTIVITÉS

THÈME	QUESTION	RÉPONSES REÇUES	OUI	%
11 – Activités	Donner suite au Colloque 2002	54	27	50
	Par des sous-comités	40	16	40
	Implication	54	14	26
	Activité sociale annuelle à Montréal ou ailleurs	74	54	73
	Déjeuner, lunch, dîner, conférence	74	52	70
	Membre de l'organisation	64	28	44
	Tournoi de golf	71	20	28
	Intéressé à participer	76	22	29
	Activité pour non-golfeurs	53	24	45
	Participer à l'organisation	66	14	21
12 – Bénéfice des membres	Sous-comités pour faire avancer les dossiers	67	29	43

AVIS DE COTISATION

C'est maintenant le moment de verser votre cotisation pour l'année 2004. Faire parvenir votre chèque de 50 \$, fait à l'ordre de l'Amicale des anciens parlementaires, et l'avis de cotisation dans l'enveloppe pré-adressée.

COLLABORATION

Dans un précédent numéro du *Bulletin*, nous vous demandions de collaborer à la chronique « Anciens parlementaires en action ». Comme vous pourrez le constater en page 16, nous avons eu des nouvelles d'anciens collègues et nous vous en remercions. Nous savons mieux où vous êtes, ce que vous faites.

Merci de continuer à nous informer pour mieux vous informer en nous retournant la feuille que nous joignons au *Bulletin*.

IMPORTANT

Saviez-vous que la boutonnière de l'Amicale vous identifie et facilite vos déplacements à l'intérieur des édifices de la colline Parlementaire? Il est important de la porter.

Il importe aussi de ne pas la perdre, puisqu'elle est numérotée et inscrite à votre nom à la Sécurité de l'Assemblée nationale.

AVIS DE RECHERCHE

Pouvez-vous nous aider à retrouver ces anciens parlementaires?

- M. Christian Claveau, député d'Ungava de 1985 à 1994.
- M. Albert Lemieux, député de Beauharnois de 1944 à 1948.

COMITÉ DES ARCHIVES

Marcel Masse, président

La séance d'information présentée conjointement le 23 octobre dernier par les Archives nationales du Québec à Québec, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec et l'Amicale a réuni neuf membres de l'Amicale respectivement responsables d'une des 18 régions du Québec. Cette rencontre s'est très bien déroulée et tous souhaitent faire démarrer le travail dans leur région avec l'appui de l'archiviste régional des Archives nationales du Québec.

Depuis l'automne, deux groupes de travail se sont ajoutés à celui de la Mauricie, où M. Normand Toupin est responsable régional de l'Amicale. En effet, les responsables régionaux de l'Amicale, M. Jean-Paul Champagne pour Laval et M. Jean-Guy St-Roch pour l'Estrie, ont convoqué des rencontres qui ont eu lieu les 8 et 14 janvier. Ils ont présidé conjointement ces réunions avec l'archiviste régional, et avec la participation de plusieurs intervenants du milieu.

Deux autres régions s'ajouteront à celles où le travail de sensibilisation à la cueillette des archives des anciens parlementaires régionaux se fait : la région des Laurentides et celle de Chaudière-Appalaches emboîteront bientôt le pas.

Comité des archives, Laval, 14 janvier 2004



Photo : Jacques Pellierin

Assis : Benoît Bradet, membre de l'exécutif de Ville de Laval et membre de l'AAPQ, Jean-Paul Champagne, président de l'AAPQ, Marcel Masse, président du comité des archives de l'AAPQ, Serge Gravel, président de la Société d'histoire et de généalogie de l'Île-Jésus (SHGIJ)

Debout : Jean-Jacques Lapierre, conseiller à Ville de Laval et membre de la SHGIJ, Nicole Boyer, directrice générale de la SHGIJ, Agathe Duhamel, chef de la division documentaire à Ville de Laval, Guy Collard, greffier de Ville de Laval, Yvon Vaillancourt, trésorier de la SHGIJ, Gaston St-Hilaire, archiviste du Centre d'archives de Laval, Lorraine Arseneault, secrétaire exécutive de l'AAPQ, Jocelyn Saint-Pierre, responsable du service des archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Normand Charbonneau, directeur du Centre d'archives de Québec des Archives nationales du Québec

Pour toute demande relative aux archives, composez le 643-5030 ou le numéro sans frais 1-866-DÉPUTÉS (1-866-337-8837).

INFORMATION RELATIVE AUX NOTICES BIOGRAPHIQUES POUR LE SITE INTERNET DE L'ASSEMBLÉE

Les notices biographiques qui se trouvent dans la section « Informations historiques » du site Internet de l'Assemblée nationale ont été rédigées selon la méthode utilisée pour le *Répertoire des parlementaires québécois* en 1980 et le *Dictionnaire des parlementaires du Québec* en 1993; elles reproduisent en général le contenu des notices publiées dans ces deux ouvrages. Cette méthode, qui est exposée dans la présentation du *Dictionnaire*, a fait l'objet de discussions et d'un accord avec les plus hautes autorités de l'Assemblée, notamment sur la façon de mentionner l'état civil des anciens parlementaires.

En ce qui concerne la carrière politique, les données sont les plus complètes possible : élections, défaites, fonctions occupées, etc. Il n'est cependant jamais fait mention des réalisations des ministres ou des présidents, des lois qu'ils ont parrainées, des réformes qu'ils ont réalisées, etc. Au chapitre de la carrière professionnelle, on se limite à énumérer les fonctions occupées, sans aller jusqu'aux réalisations particulières, tout en mentionnant, bien entendu, les publications et les distinctions.

Cette façon de faire n'est pas immuable (il y a eu des changements entre 1980 et 1993) mais, telles qu'elles sont présentées actuellement (contenu, style d'écriture, etc.), les notices biographiques semblent recevoir l'assentiment des parlementaires. Exceptionnellement, sur le site Internet, les notices des *membres de la législature en cours* sont présentées sous une forme légèrement différente, mais, quant au fond, les principes d'équité et de neutralité qui ont guidé à la rédaction de ces documents d'information depuis près de 25 ans sont respectés.

Gaston Deschênes

Directeur des études documentaires
Assemblée nationale du Québec

HOMMAGE

À titre de première femme élue à l'Assemblée nationale, M^{me} Marie-Claire Kirkland nous honore de sa présence lors du déjeuner du 10^e anniversaire de l'Amicale. La rédaction reproduit ici un hommage et un historique largement inspiré de l'article de l'avocate M^{me} Chantal Sauriol dans *Le journal du Barreau* du 15 avril 2003.

Figure de Maître - Engagement de Claire Kirkland

M^{me} Marie-Claire Kirkland-Strover, avocate, députée, ministre, juge, retraitée, a un itinéraire de combattante et surtout de pionnière. Impliquée dès ses études en droit dans le combat pour l'égalité des femmes, son parcours professionnel et politique est bien plus que la poursuite d'une ambition personnelle.

Fille d'un médecin qui fut aussi député de 1949 à 1961, elle entreprend des études en droit en 1947. C'est alors qu'elle découvre, et s'en offusque, des lois injustes et paternalistes qui confinent les femmes mariées à un statut d'incapables. En se mariant alors, la femme perdait ses droits et devait obtenir l'autorisation de l'époux pour l'accomplissement de gestes anodins : louer un appartement, acheter une maison, ouvrir un compte de banque!

Le 14 décembre 1961, M^{me} Kirkland est élue députée de Jacques-Cartier dans une élection complémentaire. Grosse angoisse à l'Assemblée lorsqu'elle y a fait son entrée : devrait-on la forcer à porter un chapeau? Première femme députée, première à accéder au Conseil des Ministres (sans portefeuille) dans le cabinet de Jean Lesage en décembre 1962, elle sera ensuite titulaire du ministère des Transports et des Communications. Sa connaissance des lois inspirera sa démarche opiniâtre pour faire amender le Code civil du Bas-Canada, ce qui sera chose faite le 1^{er} juillet 1964. Avec le projet de loi 16 *Loi portant sur la capacité juridique de la femme mariée*, celle-ci pourra maintenant signer seule



Photo : Daniel Lessard

tout contrat notarié. Historiquement, ce progrès pour la condition des femmes québécoises est alors le plus grand depuis l'obtention du droit de vote en 1940. Sous le premier gouvernement de Robert Bourassa, en 1970, M^{me} Kirkland devient ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche; elle se rendra fort impopulaire lorsqu'à ce titre, elle ouvrira au public les clubs privés. Elle devient ensuite ministre

des Affaires culturelles, poste qu'elle conservera jusqu'à son départ de la vie politique en 1973. Elle est alors nommée présidente de la Commission du salaire minimum et juge à la Cour provinciale – ancien nom de la Cour du Québec –, aux Petites Créances. Encore une fois, elle est la première femme juge dans cette juridiction.

Poursuivant sa lutte pour l'égalité des conjoints, elle aura fait adopter par l'Assemblée législative le nouveau régime légal de la société d'acquêts et en 1973, autre réalisation, la dernière juste avant son départ de la vie publique, elle parraine la *Loi instituant le Conseil du statut de la femme*.

Aujourd'hui, M^{me} Kirkland se souvient des organisateurs qui l'entouraient, des femmes du Québec qui l'encourageaient dans ses luttes. Elle s'étend très peu sur ses difficultés personnelles : concilier une vie professionnelle et politique pour le moins trépidante avec sa condition de mère de famille – elle a trois enfants – à une époque où cela était, sinon mal vu, du moins nullement encouragé.

Cette femme politique croit au partage des richesses et à un idéal social-démocrate. L'égalité sociale signifie pour elle l'accès aux soins de santé, mais aussi aux études supérieures et à la spécialisation. Cette dame de 78 ans, qui demeure combattive, conserve peu de souvenirs des mesquineries de la vie politique, ce qui reflète bien la femme de conviction qu'elle est.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale - Service de prêt

Renseignements pour l'utilisation du service de prêt de la Bibliothèque à titre d'ancien parlementaire de l'Assemblée nationale

1 - Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'utilisateur de la région de Québec peut utiliser sur place le service de prêt de la Bibliothèque.

2 - Bibliothèque locale affiliée

L'utilisateur transmet sa demande au responsable de sa bibliothèque. Cette personne achemine la demande au siège social de sa bibliothèque qui communique avec la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

3 - Bibliothèque municipale autonome Non-membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)

L'utilisateur transmet sa demande au responsable de sa bibliothèque, qui communique directement avec la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

ANDRÉ GAULIN REÇOIT LE PRIX DU QUÉBEC GEORGES-ÉMILE-LAPALME

Ce n'est pas tous les jours qu'un ancien parlementaire, membre de l'Amicale, est ainsi honoré.

« Fondateur de la revue Québec-Français, M. Gaulin a enseigné à l'Université Laval à l'époque où on y a introduit la littérature québécoise. Le récipiendaire du prix Georges-Émile-Lapalme est aussi spécialiste de la chanson et peut même se vanter de l'avoir introduite à l'Assemblée nationale en chantant Vivrons-nous toujours en tristesse/N'aurons-nous jamais la liberté? » Anne-Marie Voisard, *Le Soleil*, 19 novembre 2003

Quant au *Fil des événements*, journal de l'Université Laval, il titrait « André Gaulin, prix du Québec, Reconnaissance d'un combat passionné pour la qualité du français. » Yvon Larose, *Au Fil des événements*, 20 novembre 2003

À la séance du 18 novembre 2003 de l'Assemblée nationale, la présence des lauréats des Prix du Québec 2003 a été soulignée. La ministre M^{me} Line Beauchamp s'exprimait ainsi : « Le prix Georges-Émile-Lapalme est attribué, pour sa contribution remarquable au rayonnement de la langue française, à M. André Gaulin. Depuis près de 40 ans, M. Gaulin mène un combat inlassable pour la défense et la promotion d'une langue française de qualité, que ce soit à titre de professeur de français ou de littérature, comme porte-parole d'associations professionnelles, ou bien sûr à titre de député de Taschereau de 1994 à 1998. De plus, en sachant saisir toutes les tribunes qui lui étaient offertes, ici comme ailleurs, il a joué un rôle prépondérant dans la reconnaissance et la valorisation de la parole québécoise et a rappelé son importance en tant que facteur identitaire. »

Le premier ministre Jean Charest s'est quant à lui « réjoui comme d'autres parlementaires qu'un ancien de l'Assemblée nationale du Québec soit également lauréat aujourd'hui et tout ça est assez encourageant pour nous tous. Ça nous annonce qu'il y a une vie après l'Assemblée nationale du Québec, si ce n'est pas à l'étage du rez-de-chaussée, au deuxième étage, et que les applaudissements sont plus chaleureux quand vous êtes au deuxième qu'au premier. Félicitations en particulier à M. Gaulin, qui est un ancien parlementaire. »

Remise du prix Georges-Émile-Lapalme

La ministre de la culture, M^{me} Line Beauchamp, faisait écho au texte de remerciement du récipiendaire, que nous reproduisons ici, en disant ne pas partager nécessairement tous les propos du décoré mais en ajoutant à son adresse : « Vous avez la force de vos convictions, vous méritez notre respect. »

Mot de remerciement du récipiendaire du prix Georges-Émile-Lapalme

En me désignant lauréat du prix Georges-Émile-Lapalme 2003, le jury me fait l'honneur de recevoir une haute distinction de l'État du Québec. Merci à lui. Merci au professeur/docteur Aurélien Boivin, qui a parrainé ma candidature.

Je reçois pourtant ce prix avec modestie parce que, d'une part, j'ai conscience d'avoir travaillé avec l'appui de beaucoup de militants de la question linguistique québécoise. Par ailleurs, je sais que rien n'est acquis solidement tant que le français n'aura pas comme point d'appui un territoire qui lui soit propre et unique. Cela s'appelle la souveraineté dont jouissent quelque deux cents pays, souvent plus petits et moins riches, de la planète terre. Il faut libérer la licorne toujours enchaînée dans les deux Salons de notre Assemblée.



Photo Le Soleil, Raynald Lavoie
André Gaulin, prix Georges-Émile-Lapalme et la ministre Line Beauchamp

Si j'avais occupé le temps dépensé à la défense du français à apprendre d'autres langues, je serais aujourd'hui largement polyglotte. Il n'en fut pas ainsi mais je ne regrette pas d'avoir refusé notre assimilation fortement encouragée dans un pays qui ne mérite pas qu'on le nomme. Je le dis à regret. Nous nous sommes faits malgré lui. C'est là notre clause « Nonobstant ».

Avec d'autres collègues, que je salue, j'ai aussi inscrit la littérature québécoise dans le champ universitaire y inclus la chanson, une littérature que j'ai contribué à faire connaître dans une quinzaine de pays et qui, les Québécois l'ignorent souvent, s'enseigne dans une soixantaine d'universités du monde.

C'est d'ailleurs le syndrome d'échec rencontré dans l'imaginaire québécois d'avant 1960 qui a fait de moi un militant, voulant comme Ferron ou Miron mettre un cran d'arrêt à l'errance ainsi qu'à la « tristesse héréditaire ». J'ai passé pour un littéraire qui faisait de la politique et pour un député qui faisait de la littérature. Je suis donc ce soir un inclassable primé.

J'appartiens à une grande langue qui m'appartient. Je la chante depuis ma mère avec mes frères et sœurs, que je salue. Et je sais que le Saint-Laurent monte toujours au bout de nos regards. Avis, Avis ! La marée a d'ailleurs déjà fait reculer ce roi qui voulait l'arrêter de monter même s'il se disait, dit-on, martin-pêcheur ! Madame la ministre, merci et bonne chance à la succession de celui qui donne son nom à ce prix qui me touche.

Et puisque j'ai toujours fait la promotion de la langue de Molière et de Miron, je termine en citant le poète de *l'Homme rapaillé*, qui m'a fait l'honneur de sa stimulante amitié :

« Les mots nous regardent,
le mot liberté, le mot égalité, le mot fraternité,
ils nous demandent de partir avec eux jusqu'à perte de vue
car il n'est pas question de laisser tomber notre espérance. »

L'Espoir, extrait du spectacle *La Marche à l'amour*
cité sur la vidéocassette *Gaston Miron (les outils du poète)*,
un film d'André Gladu, les *Productions du lundi matin*, 1994.

André Gaulin, récipiendaire
le mardi 18 novembre 2003

La circonscription de Laviolette et un de ses députés, monsieur Charles-Romulus Ducharme Jean-Pierre Jolivet

La circonscription de Laviolette existe depuis 1931. En 73 ans, elle a connu seulement sept députés. Cela est dû au fait que deux députés ont eu des mandats de plus de 24 ans.

L'un d'eux est M. Charles-Romulus Ducharme. D'entrée de jeu, rappelons qu'il est le grand-père du président actuel de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance.

Élu d'abord en 1935 sous la bannière de l'Action libérale nationale, il est devenu député de l'Union nationale en 1936. Défait en 1939, il a été de nouveau élu pour l'Union nationale en 1944 et réélu successivement en 1948, 1952, 1956, 1960 et 1962. Il ne s'est pas représenté en 1966.

Député pendant un total de 27 ans et 9 mois, M. Ducharme a su subsister longtemps dans la vie politique dans la très vaste circonscription de Laviolette en s'assurant des votes d'une majorité des électeurs des deux formations politiques.

Venant du secteur nord, La Tuque, il gagnait ses élections parce qu'il avait su s'allier les gens du secteur centre, soit la partie rurale du comté, St- Tite, en perdant presque toujours

dans le secteur sud, Grand-Mère, qui, bon an mal an, votait pour le Parti libéral.

Afin de le faire battre aux élections, les libéraux ont essayé de diviser le vote en présentant un candidat tantôt de Grand-Mère, tantôt de La Tuque. Toutes ces tentatives ont été vaines, M. Ducharme résistant toujours en obtenant le vote majoritaire de La Tuque et de Saint-Tite.

Député d'arrière banc jusqu'en 1956, M. Ducharme a été nommé adjoint parlementaire au ministre des affaires municipales, poste qu'il a occupé du 1^{er} janvier 1956 au 1^{er} mai 1960. À ce moment, il est devenu député de l'opposition au grand dam des libéraux, qui auraient bien voulu prendre le siège de cette circonscription durant les années Lesage en présentant M. Jos-Alfred Therrien, qui était le maire de Grand-Mère à cette époque. Cela a été peine perdue, car Charles-Romulus a su encore une fois résister à l'assaut des Rouges.

Son appui a été d'une grande utilité pour M. André Leduc, qui a été élu député de l'Union nationale lors de son départ en 1966.

S'il a eu une si longue carrière, c'est qu'il a donné le service que la population demandait et attendait de son représentant. En son honneur, la route 155, à la hauteur de La Tuque, porte le nom de Boulevard Ducharme.

Notre député Ducharme est décédé à La Tuque le 15 février 1976 à l'âge de 89 ans et a été inhumé au cimetière de La Tuque le 18 février 1976.

NOUVELLES BRÈVES

• Acquisition d'un fauteuil de l'Assemblée nationale

Dans les numéros de l'hiver et du printemps 2003, il a été question des fauteuils que l'Assemblée nationale mettait en vente auprès des anciens parlementaires. Jusqu'à ce jour, une quinzaine de membres de l'Amicale ont fait l'acquisition d'un fauteuil.

Les membres qui désirent se procurer un fauteuil doivent faire vite : il en reste encore quelques-uns en bon état. Pour ce faire, communiquez avec M. Daniel Villeneuve de la Direction de la gestion immobilière au (418) 643-1828 ou par courriel : dvilleneuve@assnat.qc.ca

• Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

À la suite de l'enquête faite auprès des membres de l'Amicale à l'automne dernier, les noms de tous ceux et celles qui ont demandé à recevoir le Bulletin de la Bibliothèque ont été mis sur la liste de distribution. Le prochain numéro devrait vous parvenir au printemps 2004.

De plus, le Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale peut être consulté sur le site Internet; les six numéros de 2001 à 2003 sont disponibles en format PDF. www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/bulletin/index.html

• Information sur le dépôt des archives

À la suite de l'enquête faite auprès des membres de l'Amicale à l'automne dernier, le service des archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a obtenu les noms de ceux qui ont demandé qu'un archiviste communique avec eux. Peut-être est-ce déjà fait? Si non, cela sera fait bientôt.

• Modification de notices biographiques

Plusieurs anciens parlementaires ont fait parvenir une demande de modification de leur notice biographique figurant sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Leur collaboration a permis la mise à jour de ces références. D'autres demandes peuvent être reçues en tout temps. Pour plus de précisions, voir la note de M. Gaston Deschênes à la page 9.

ALLOCUTION DE M. PIERRE DUCHESNE, ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

À l'occasion de son départ de l'Assemblée nationale le 19 novembre 2003

NDRL : De 1984 à 2001, un grand nombre de membres de l'Amicale ont connu M. Pierre Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale. Le 19 novembre dernier, il prononçait l'allocution qui suit au moment de son départ à la retraite. Nous en avons supprimé des extraits et la deuxième partie du texte paraîtra dans le prochain numéro.

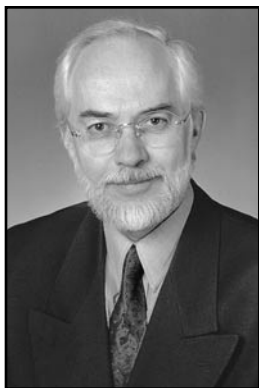


Photo: Daniel Lessard

[...] J'accepte avec humilité toutes les vertus qu'on me prête et les faits d'armes qu'on m'attribue : avec des témoignages de cette ampleur, aussi crédibles que les auteurs le sont par leur notoriété, ma cote va sûrement prendre un regain en Bourse.

Mon séjour à l'Assemblée m'aura affecté de bien des façons. Je ne surprendrai personne si je vous indique que mon intervention comportera deux volets (les questions à deux volets, ça vous dit quelque chose ?). Deux volets, il n'y a pas de honte à ça. Si ma mémoire est fidèle, c'est Victor Hugo qui a dit : *Res duplex*. « Tout est double, même la vertu. » Mon deuxième volet, le lancement de mon ouvrage, est l'aboutissement du premier : mes trente ans à l'Assemblée.

Trente années de ma vie se sont écoulées à la Table de l'Assemblée. J'en décevrai certains qui s'attendent à ce que je me mette à table. Des confidences, des épisodes plus épiques, dans le sens de

plus épicés que d'autres, dont j'aurais été un témoin aux premières loges, il n'en sera pas question.

[...] Je me rappelle ce témoignage flatteur que je reçus un jour du député de Papineau, pour ne pas le nommer, lorsqu'il se présenta à la Table après la suspension des travaux survenue à la suite d'un événement un peu tumultueux : « Mais vous êtes impassible M. le Secrétaire général ! » devait-il déclarer. Impassible, je l'ai été, en apparence surtout, mais pas au point de me refuser d'apprécier les bons moments de la vie parlementaire.

[...] J'ai eu la chance un jour d'être introduit auprès du Président de l'époque, M. Jean-Noël Lavoie, et du secrétaire général, M. René Blondin, que je salue chaleureusement. Je me souviens encore de ce moment où ma perception de ce que j'avais de l'Assemblée était un peu confuse, pour ne pas dire exempte de vénération. Le tableau élogieux, quoique réaliste, que ces deux personnages m'ont brossé du Parlement, fut suffisamment éloquent pour me convaincre de poser ma candidature au poste de secrétaire adjoint qui venait tout juste de se libérer. Puis, mon nom fut soumis à la considération des leaders parlementaires Gérard D. Lévesque, Robert Burns et Fabien Roy. L'attente d'une réponse des autorités politiques me parut longue. En réalité, à peine un mois après mon premier contact avec le Président de l'Assemblée, j'étais accepté au Saint des Saints.

Puis, il y eut le baptême. Toute cette action se déroulait en 1974. Une année passablement mouvementée. Les séances prenaient fin à 23 heures les mardi et jeudi en temps régulier. En période intensive, les travaux filaient toute la nuit durant. J'allais oublier les

séances du vendredi matin. Dans ce que je me plais encore à évoquer le bon vieux temps, le calendrier parlementaire n'existait pas. Avec justesse, on disait : Le gouvernement ouvre la session, mais c'est l'opposition qui la ferme.

L'été de 1974 a été chaud, dans tous les sens du terme. La loi sur la langue officielle (le bill 22) nous a retenus à nos fauteuils jusqu'à la fin août dans un salon vert non climatisé et mal éclairé. Malgré toute l'agitation qu'une activité politique effervescente suscitait à cette époque, l'atmosphère était agréable. Il y régnait une intensité encore inégalée dans les travaux. La redoutable et disciplinée opposition officielle de seulement six membres suffisait à elle seule à tenir en haleine une puissante armée gouvernementale de 102 députés. J'appréciais tous les moments de cette vie passionnante. Ma curiosité était bien servie. Chacun des éléments surprises de la stratégie des partis représentés ajoutait du piquant à une activité parlementaire trépidante.

Sans devoir déroger à cette discrétion qui me lie, je m'autorise, en famille que nous sommes aujourd'hui, de rappeler certains épisodes de notre comédie humaine bien à nous (dans le sens balzacien du terme).

Que le public se gargarise à l'occasion d'incidents plus ou moins fâcheux qui surviennent dans le feu de l'action, c'est le prix à payer que commande la vie publique. Malheureusement, ce sont trop souvent ces lapsus, ces balourdises qui collent le plus à la réputation des parlementaires et du Parlement. Oui, parfois a-t-on été témoin d'échanges au ras des pâquerettes. Heureusement, le Président était là pour rappeler tout le monde à l'ordre. « Paulo Majore

Cantamus », devait clamer l'arbitre des lieux dans la tourmente d'une journée un peu trop agitée, disons. Mais, le plus souvent, c'est la rate qui était sollicitée.

Incidentement, il fut un temps où, bon an mal an, un projet de loi faisait surface dans les derniers moments de la session, tout juste avant la période des Fêtes, pour être plus précis. Il s'agissait de cette pièce législative qui abordait un sujet on ne peut plus délicat : le salaire des députés.

Pour la majorité des parlementaires, d'un côté comme de l'autre, il n'était pas facile d'aborder cette question sans craindre l'opprobre d'une presse à l'affût de ragots à sensation. Plus souvent qu'autrement, les témoignages de certains parlementaires étaient touchants ; étaler sa vie privée sur la place publique n'était pas chose facile, mais devenait un exutoire pour d'aucuns qui déploraient ouvertement leur absence du foyer et les conséquences qui rejaillissaient sur les enfants. Par contre, on a pu assister à des envolées oratoires qui donnaient lieu à rire plutôt qu'à pleurer. Sans malice, je n'en citerai que les extraits les plus juteux qui accordaient un répit à une assemblée crispée par l'austérité du sujet traité :

« Nos émoluments sont faibles », devait déclarer le député de Beauce-Sud. « Notre ruminant est stagnante et la situation devient empirique », enchaînait le député de Johnson (qui préférait s'affubler du titre de député de Champlain qui avait été le sien si longtemps dans une vie précédente). « La rémunération des élus, tout compte fait », rétorquait un collègue... Après la fin de l'exposé du député de Beauce-Sud, et des « inerties » du député de Saint-Jean, le député de Rouyn-Noranda en remettait en citant une lettre anonyme non signée. Dans le brouhaha, le député de Lafontaine

traçait une ligne de « démangeaison », après que le coloré député de Beauce-Sud eût affirmé que des députés avaient laissé leur vie dans la vie publique. On parle avec « raffinerie », devait conclure le député de Terrebonne.

Il y a des anciens ici qui se souviendront de la période de questions qui ne devaient durer que trente minutes. Vous imaginez avec quelle intensité cette rubrique se déroulait. On devait, comme il se doit, aborder plusieurs sujets dans ce court laps de temps. Tantôt, on évoquait le problème des Francs Marsiens propriétaires (pauvres pharmaciens). Tantôt, on traitait du travail des femmes de nuit (que dire du travail de nuit des femmes). Il est aussi arrivé que le Président donne la parole au « minus » de l'Agriculture et même au ministre des « Processions », qu'un député s'adresse directement au ministre des Consommations, que l'on invoque M. le Président, au lieu d'invoquer le règlement, que l'on aborde le problème de l'augmentation de la population « cancérale » dans les prisons, ou que l'on signale la catastrophe de Saint-Eustache où les citoyens avaient été infiltrés par du pétrole, et bien d'autres sujets du même « agapit »...

Ainsi, l'ineffable député de Johnson (ci-devant de Champlain) affirmait que la nouvelle circulait de bouche à bouche, alors que son homologue le député de Rosemont accusait le ministre de se cacher la tête dans « l'eau truche ».

Il y a une vingtaine d'années, les séances étaient plus longues qu'aujourd'hui parce que, selon moi, les députés s'exprimaient davantage sur les affaires qui étaient soumises à leur considération. Voilà un facteur qui me permet d'affirmer que la récolte de perles était plus généreuse qu'elle ne l'est présentement. La durée des interventions était par contre limitée, et le Président devait plus souvent

qu'autrement rappeler la règle au député avant qu'il ne prenne la parole : « M. le député de Lafontaine, devait-il dire un jour, je vous mets en garde que vous n'avez qu'un droit de parole « circonscrit » sur la motion d'amendement. » À un autre moment, après que le vice-président au fauteuil eût annoncé au chef de l'opposition qu'il avait débuté son intervention à 21 h 30, il ajoutait : « Vous devez expirer à 21 h 59, M. le Chef de l'opposition. » Peu s'en fallut que le député de Johnson, ex-maire de Saint-Jean-des-Piles, dont le latin n'était pas la langue seconde, laisse tomber : *Mane, thecel, phares* (tu as été pesé, jugé, tes jours sont comptés).

Vous ne serez pas étonnés de savoir que les sujets discutés à l'époque refont surface aujourd'hui. En 1978, le député de Beauce-Sud se plaignait qu'on présente à tous les ans un projet de loi pour « reflouer » la situation financière de la SGF. Le député de Saint-Louis s'offusquait du fait que les citoyens de Buckingham étaient forcés d'être en fusion. Le député d'Orford répétait que chaque année l'industrie touristique accusait un déficit déficitaire. Le député de Mégantic-Compton, parlant des garderies, évoquait les filles d'attente. Le député de Rouyn-Noranda criait que le gouvernement se serre la ceinture sur le dos des malades. La députée de Verdun s'époumonait à répéter que les salles d'urgence étaient égorgées. Le député de Gaspé, de son côté, affirmait que la température ne favorisait pas les décès. [...]

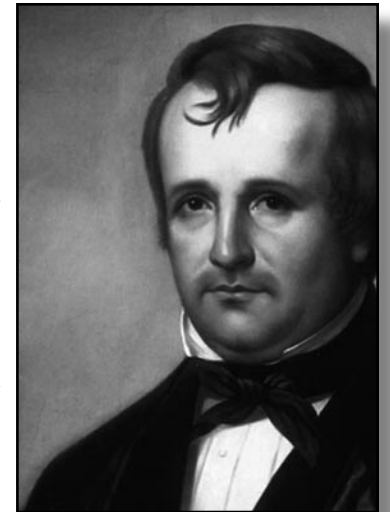
NDLR : La suite du texte de M. Duchesne fournit encore maints exemples anecdotiques qui se passaient naguère à l'Assemblée nationale et que l'espace nous empêche de publier. Dans le prochain numéro du printemps, nous reproduirons la dernière partie du texte où M. Pierre Duchesne témoigne de l'évolution de l'Assemblée nationale à travers le temps.

LE MONUMENT DE LOUIS-HIPPOLYTE LA FONTAINE ENFIN SUR SON SOCLE

Le 4 novembre 2003, le monument de bronze dédié à Louis-Hippolyte La Fontaine a été dévoilé en face de l'Assemblée nationale en présence de M. Jean Charest, premier ministre, de M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale, de M. Bernard Landry, chef de l'opposition officielle, de M. Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup et de M. Pierre Boulanger, président-directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Installé une première fois sur la façade de l'Hôtel du Parlement en 1921, La Fontaine occupe maintenant la place qu'il mérite entre les monuments honorant Louis-Joseph Papineau et Honoré Mercier. L'œuvre du sculpteur Henri Hébert, fils du grand Louis-Philippe Hébert, représente La Fontaine dans l'attitude du législateur, tenant un feuillet portant l'inscription « gouvernement responsable », mots qui rappellent sa contribution majeure à l'évolution de la démocratie parlementaire et commémorent la vie politique québécoise sous l'Union (1840-1867).

L'opération d'ensemble relevait du Gouvernement du Québec, de l'Assemblée nationale et de la Commission de la capitale nationale du Québec.

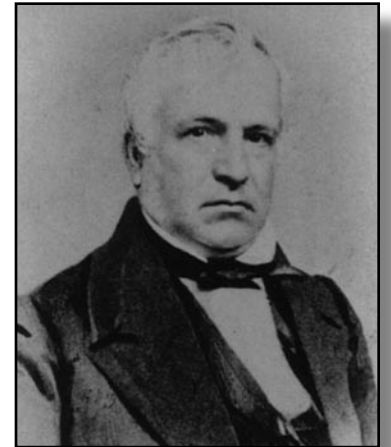


Louis-Hippolyte La Fontaine en 1848, huile sur toile peinte par Théophile Hamel Musée nationale des beaux-arts du Québec



Louis-Hippolyte La Fontaine, dessin exécuté par le député patriote Jean-Joseph Girouard durant leur incarcération commune en novembre et décembre 1838 Archives nationales du Canada, C-018454

Sir Louis-Hippolyte La Fontaine à la fin de sa vie Archives nationales du Québec à Québec



« Mais [...] quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même. »

Discours prononcé à l'Assemblée législative le 13 septembre 1842



Commission de la Capitale nationale du Québec, photo Sandy Lebrun

LOUIS-HIPPOLYTE LA FONTAINE 1807-1864

CHEF DU GOUVERNEMENT
DE LA PROVINCE DU CANADA
DE 1848 À 1851

« OUTRE L'ÉGALITÉ SOCIALE,
IL NOUS FAUT LA LIBERTÉ POLITIQUE [...] LE MOYEN D'OBTENIR CETTE LIBERTÉ POLITIQUE, SI ESSENTIELLE À LA PAIX ET AU BONHEUR DE CES COLONIES, ET AU DÉVELOPPEMENT DE LEURS VASTES RESSOURCES [...] C'EST EN UN MOT, [...] LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE [...] »

ADRESSE AUX ÉLECTEURS DE TERREBONNE,
25 AOÛT 1840

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M. François Cloutier a prononcé une conférence lors de l'assemblée générale annuelle de l'Amicale, le 22 octobre dernier, au restaurant *Le Parlementaire*. Il y faisait ressortir sa finesse d'expression et son bel esprit.

M^{me} France Dionne a été nommée déléguée du Québec à Boston le 29 octobre dernier. Elle est entrée en fonction à Boston au début de 2004. M^{me} Dionne était membre du conseil d'administration de l'Amicale de mai 2001 jusqu'à novembre 2003.

M. Yvon Dupuis a récemment publié le tome I de ses mémoires intitulé *Des souvenirs... et des regrets aussi* aux Éditions ZEPHEON Press inc. Un lancement a eu lieu à l'Hôtel Hilton de Québec le 22 octobre 2003 en présence de plusieurs amicalistes et amis.

M. Élie Fallu a été réélu sans opposition au poste de maire de la Ville de Sainte-Thérèse pour un cinquième mandat. Il a participé au colloque « Partenariat Public-Privé dans le transport en commun » à titre de conférencier le 31 novembre 2003.

M^{me} Liza Frulla a été nommée ministre du Développement social le 12 décembre 2003 dans le cabinet de M. Paul Martin, premier ministre du Canada.

M. Raymond Garneau est devenu le président de l'Institut du cancer de Montréal lors de l'assemblée annuelle du 18 novembre dernier; il était membre du conseil d'administration depuis quatre ans. M. Garneau succède ainsi à M. Pierre-C. Fortier, qui a assumé la présidence de cet organisme pendant plus de sept ans. L'Institut est partenaire du CHUM et est affilié à l'Université de Montréal.

M. André Gaulin a été élu vice-président de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques - Section du Québec. De plus, il a fait une série de 12 émissions thématiques de 30 minutes sur Félix Leclerc à Radio-Galilée à l'été 2003.

M^{me} Lise Payette a reçu, en octobre dernier, le *Prix Réalisations 2003* décerné par le Réseau des femmes d'affaires du Québec. Signalons par ailleurs quelques autres prix reçus antérieurement : le prix Florence-Bird, décerné par le Centre international des droits de la personne et du développement en 1997, le Grand prix de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision en 1998, la Médaille d'or du Mouvement national des Québécois et des Québécoises en 2000 et le rang d'officier de l'Ordre national du Québec en 2001.

M. Maurice Richard a été récemment réélu sans opposition à la mairie de Bécancour. Il a reçu la médaille du 125^e du Canada (1992) et la médaille commémorative du jubilé de la Reine Élisabeth II.

M^{me} Lucienne Robillard a été nommée ministre de l'Industrie et du Développement régional au Québec le 12 décembre 2003 dans le cabinet de M. Paul Martin, premier ministre du Canada.

M. Rodrigue Tremblay occupe le poste de vice-président de l'Association internationale des économistes de langue française (AIELF) depuis 1999 et ce, jusqu'en 2005.

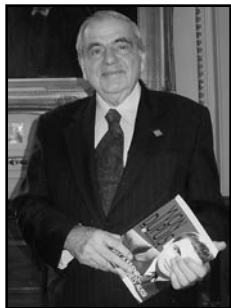


Photo: Claude Lachance

SOUVENONS-NOUS DE...

M. Henri Beaupré, député de Québec-Centre de 1962 à 1966 et de Jean-Talon de 1966 à 1970, décédé à Québec le 2 mai 2003 à l'âge de 85 ans.

M. Paul Berthiaume, député de Napierville-Laprairie de 1970 à 1973 et de Laprairie de 1973 à 1977, décédé à Dublin en Irlande le 28 novembre 2003 à l'âge de 64 ans.

M. George Kennedy, député de Châteauguay de 1962 à 1976, décédé à Laval le 6 décembre 2003 à l'âge de 76 ans.

DATE À RETENIR

Veuillez prendre note que l'assemblée générale annuelle des membres de l'AAPQ se tiendra
le mercredi 19 mai 2004 à 9 heures
à l'Hôtel du Parlement, Québec

NOUVELLE ADRESSE DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bur. 3.51
Québec (Québec) G1A 1A3